

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

La loi ESS du 31 juillet 2014 marque une avancée considérable pour la reconnaissance et la promotion de l'Économie Sociale et Solidaire. Le périmètre de l'ESS est désormais clairement défini :

- Il inclut **les acteurs historiques de l'Économie Sociale** que sont les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations.
- Il intègre aussi de nouvelles formes d'entrepreneuriat : les **sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale** et qui font le choix d'adopter et de mettre en œuvre les principes de l'ESS.

Les entreprises solidaires concilient **utilité sociale** et **activité économique**, tout en donnant la primauté aux personnes sur la recherche du profit.

Elles sont notamment caractérisées par :

- une solidarité collective et une autonomie de gestion ;
- un partage et un contrôle démocratique du pouvoir au sein de l'entreprise ;
- une primauté des personnes et de l'objet social sur le capital dans la répartition des excédents financiers.

Les entreprises de l'ESS interviennent dans tous les secteurs de l'économie en préfigurant une économie compatible avec le développement durable et soutenable. **L'ESS est un modèle économique à part entière** où l'on peut entreprendre autrement mais aussi innover, consommer, soigner, accompagner, financer ... dans le cadre d'une économie plurielle.

Les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire interviennent dans **l'ensemble des secteurs économiques** mais aussi auprès de tous les publics : depuis le tri du papier, jusqu'aux technologies de l'information, en passant par le maintien de l'agriculture paysanne, les services à la personne, la mobilité durable, le tourisme solidaire, les industries créatives ...

Respectant les valeurs démocratiques et participatives de l'ESS et suivant une logique de co construction entre acteurs publics et acteurs économiques, le plan d'actions de Bordeaux Métropole s'appuie notamment sur un travail entrepris en 2013 avec les acteurs clés de l'ESS du territoire. Ces différents échanges avec les acteurs ont permis de faire remonter un certain nombre d'attentes et préconisations dont certaines sont reprises dans ce plan d'action.

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

Chiffres clés

En France :

Sur les dix dernières années, l'ESS a créé 440 000 emplois nouveaux, en croissance de 23%. Dans le même temps, l'ensemble de l'emploi privé n'augmentait que de 7 %.

Avec près de 600 000 emplois à renouveler d'ici 2020 en raison des départs en retraite, c'est un vivier d'emplois pour les 10 prochaines années.

Sur Bordeaux Métropole, c'est :

10,4 % des établissements employeurs

10 % de l'emploi salarié

Soit, **2842 établissements** sur le territoire :

2 485 associations pour 28 305 salariés

10 fondations pour 1 608 salariés

127 Mutuelles pour 2 609 salariés

220 coopératives pour 3 894 salariés

soit **36 416 salariés**

(source : observatoire National de l'ESS – CNCRES d'après INSEE - CLAP 2013)

Le développement de l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans le projet d'agglomération au regard des défis à relever par la métropole : création d'emploi, proximité, attractivité, développement durable.

Le plan proposé donnera un cadre général et des actions concrètes pour poursuivre et amplifier l'action de Bordeaux Métropole dans le champ d'une économie sociale et solidaire, créatrice d'emplois :

>> Impulser une meilleure coordination avec tous les acteurs institutionnels et associatifs concernés sur le territoire métropolitain en s'appuyant notamment sur un partenariat fort avec la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), et en soutenant des initiatives de regroupement, mutualisation et coopération entre acteurs de l'ESS.

>> S'appuyer sur ses compétences métropolitaines pour faire levier sur le développement des activités de l'ESS et la création d'emplois, notamment par une aide concrète à des projets socialement innovants, et en intensifiant le soutien de Bordeaux Métropole à l'ESS via la commande publique.

>> Permettre par le biais d'une communication ciblée de donner une meilleure lisibilité aux acteurs de l'ESS ainsi que de l'intervention de Bordeaux Métropole dans ce domaine

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

SOMMAIRE

I / Plan d'actions pour le développement de l'ESS	p 4
<u>Axe 1 - Favoriser l'émergence d'initiatives et de projets innovants, créateurs d'emplois et de richesses économiques et sociales</u>	p 4
1.1 Soutenir les dispositifs d'accompagnement têtes de réseaux	p 4
1.2 Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets dans le champ de l'innovation sociale et de l'insertion des publics en difficulté	p 7
1.3 Accompagner les structures dans leurs investissements	p 8
<u>Axe 2 - Accompagner l'émergence et la création de lieux de polarité dédiés à l'ESS</u>	p 8
2.1 Rendre accessible le dispositif des pépinières du territoire aux structures de l'ESS	p 8
2.2 Prévoir des espaces dédiés dans les zones d'aménagement mixtes	p 9
2.3 Encourager et soutenir la coopération entre les structures de l'ESS	
<u>Axe 3 - Soutenir l'ESS par la commande publique</u>	p 9
3.1 Poursuivre et faire évoluer le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics	p 9
3.2 Poursuivre l'ouverture des marchés publics aux entreprises adaptées, aux structures de l'insertion par l'activité économique et les acteurs de l'ESS	p 11
<u>Axe 4 - Développer une communication dédiée</u>	p 11
II / Budget de fonctionnement 2016/2018	p 13
III/ Budget d'investissement 2016/2018	p 14
IV/ Mode d'organisation	p 14

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

I / Plan d'action de Bordeaux Métropole pour le développement de l'économie sociale et solidaire (2016-2018)

Bordeaux Métropole s'appuiera sur un partenariat fort avec la Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS), initié en 2014, afin de :

- contribuer au développement des activités des acteurs de l'ESS et d'inscrire l'ESS dans les projets de développement locaux,
- contribuer à la promotion de l'ESS, et des actions réalisées par Bordeaux Métropole
- permettre une meilleure médiation entre les acteurs de l'ESS et les acteurs institutionnels et notamment les 28 communes de la Métropole.

Ce partenariat pourra évoluer et notamment permettre à Bordeaux Métropole de se faire accompagner sur la définition de critères d'évaluation de son action par l'élaboration de mesures d'impact social.

Définition de l'impact social : « L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général.

Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques ». (AVISE)

AXE 1 - FAVORISER L'EMERGENCE D'INITIATIVES ET DE PROJETS INNOVANTS, CREATEURS D'EMPLOIS ET DE RICHESSES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1.1 Soutenir les dispositifs d'accompagnement « têtes de réseaux » : Accueillir, informer, orienter et accompagner les porteurs de projets et les structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS)

De l'idée, à la réalisation, au développement, un projet doit pouvoir s'appuyer sur un réseau performant, des dispositifs et des outils logistiques et financiers.

- Accompagner la création d'activités, les projets mixtes, mener des actions de communication et de sensibilisation, et susciter l'esprit coopératif ...Bordeaux Métropole doit poursuivre ses relations partenariales avec les principaux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emplois dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- Identifier des structures d'accompagnement à la création d'activités dans le champ de l'économie sociale et solidaire, Bordeaux Métropole doit inscrire dans la durée son soutien à ces structures appelées « tête de réseaux » dans les différentes phases de la création d'entreprises :

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

1/ Sur l'émergence des projets :

- **ATIS – La Fabrique à Initiative** : Véritable incubateur territorial, l'action de ce dispositif de fabrique à initiatives se compose en 3 temps : détecter les besoins et opportunités socio-économique du territoire, valider la pertinence d'une réponse sous forme d'entreprise sociale par une étude d'opportunité, identifier et qualifier le porteur de projet, et accompagner le porteur et la démarche jusqu'à la création d'entreprise sociale.

2/ Sur le financement des projets : Le financement des projets de l'économie sociale et solidaire est un sujet majeur, que ce soit au démarrage de l'activité ou dans sa pérennité. Les structures de l'ESS n'ont pas ou peu accès au droit commun des outils de financement dédiés existant sur le territoire

- **Aquitaine Active** : cette association membre du réseau France active, spécialisée en ingénierie financière, développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'ESS au stade de l'émergence, du développement ou pour leur pérennisation.
- **L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** est un organisme de financement par le micro crédit (prêt d'honneur et prêt solidaire) et une structure de l'accompagnement à la création d'entreprises œuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion par l'activité économique. Elle s'adresse prioritairement à un public des quartiers prioritaires et à des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire classique
- **La Caisse Sociale de Développement Locale (CSDL)** : A l'instar de l'ADIE, spécialisée dans le micro crédit, pour les personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire classique, elle s'adresse plus particulièrement aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de minimas sociaux qui ont un projet de création ou de reprise d'entreprise.

3/ Sur l'accueil et l'accompagnement à la création : Au-delà de l'émergence du projet, l'accueil et l'accompagnement des acteurs de l'ESS au démarrage de l'activité demandent des dispositifs spécifiques en complémentarité des outils déjà soutenus par Bordeaux Métropole (pépinières, incubateurs ...). Il s'agit des couveuses d'activités et d'emploi, et des incubateurs à destination de publics spécifiques.

- **Coop'alpha et Coop&Bat** : Créée en 2006 sur le territoire métropolitain, dans le cadre de la convention Etat-Caisse des Dépôts (2003-2008) relative à la politique de la ville et de la rénovation urbaine, Coop'alpha, créée sous statut SCOP est situé sur le territoire de Lormont et s'adresse entre autre à de futurs créateurs en situation de précarité et ayant des besoins d'accompagnement. Coop&Bat, émanation de Coop'Alpha a été créée sous le même mode, mais s'adresse spécifiquement aux créateurs d'entreprises dans le champ des BTP.
- **Couveuse ANABASE** : Au même titre que Coop'alpha, la couveuse ANABASE, portée par la Maison Initiative Entrepreneuriat, prévoit un hébergement juridique limité dans le temps qui permet à un porteur de projet de tester sur le terrain son activité sans prendre de risques et sans s'immatriculer. A la différence de Coop'alpha, Anabase ne vise pas un public ou un secteur particulier.
- **Bordeaux Aquitaine Pionnière** : il s'agit d'un incubateur de projet qui s'adresse spécifiquement à des femmes créatrices d'entreprises.

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

- **Incubateur d'innovation sociale ATIS** : L'association ATIS a développé un incubateur de projet dans le champ de l'innovation social en complémentarité de son activité de Fabrique à Initiatives.

En 2015, Bordeaux Métropole a consacré **313 350€** au soutien de ces structures « têtes de réseaux » (BP 2015).

Budget fonctionnement soutien aux têtes de réseau :

	2016	2017	2018
CRESS	20 000	20 000	20 000
Financement et accompagnement à la création d'entreprises de l'ESS			
Aquitaine Active	33 250	33 250	33 250
ADIE fonctionnement	15 000	15 000	15 000
ADIE Créa'Jeunes	30 000	30 000	30 000
ATIS - La fabrique à Initiatives	33 250	33 250	33 250
CSDL	38 000	38 000	38 000
Pépinières et incubateurs			
Bordeaux Aquitaine Pionnières	16 000	16 000	16 000
Coop'alpha	54 000	54 000	54 000
Coop&Bat	22 000	22 000	22 000
ATIS Incubateur	9 500	9 500	9 500
MIE / Anabase	18 000	18 000	18 000
TOTAL	289 000	289 000	289 000

Il est proposé de faire un effort de réduction de 8,5% de l'enveloppe dès 2016 mais de maintenir sur les 3 années le même niveau de financement afin de permettre la pérennité des structures, et ainsi l'atteinte de leurs objectifs.

En outre, Bordeaux Métropole participe à l'abondement de lignes de crédit d'outils financiers développés par Aquitaine Active dans le cadre du financement des projets, et de la mesure Cap Amorçage du Fonds Social Européen

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

S'agissant d'outils financiers, ces abondements sont imputés sur la ligne investissement (PPI 2015/2020) :

	2016	2017	2018
Cap Amorçage FSE pour l'émergence de microprojets	11 000	11 000	11 000
Lignes de garantie dite « Loi Galland » sur prêt bancaire	20 000	20 000	20 000
Contrat d'apport associatif (prêt à taux 0)	10 000	10 000	10 000
TOTAL	41 000	41 000	41 000

1.2 Contribuer à l'émergence et à l'accompagnement de projets dans le champ de l'innovation sociale et de l'insertion des publics en difficulté

Repérer les talents et les accompagner. Les acteurs de l'ESS doivent identifier les besoins prioritaires de produits ou de services sur le territoire en vue d'y apporter des réponses innovantes.

En 2015, Bordeaux Métropole a consacré un budget de **69 400€** au soutien de projets dans le champ de l'économie sociale ou de l'insertion par l'activité économique.

Il est proposé à partir de 2016 de consacrer une enveloppe financière sous forme d'appel à projet, afin de mieux cibler l'intervention métropolitaine, et afin de promouvoir la création, la reprise, et le développement de structures relevant de l'ESS ou intégrant des pratiques inspirées de l'ESS. Il s'agit de favoriser l'émergence de projet d'innovation socio-économique dans des filières à potentiel d'emploi.

Le champ d'intervention de cet appel à projet pourra couvrir tout domaine d'activité de l'économie sociale et solidaire dès lors qu'il sera une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, en lien avec les compétences de Bordeaux Métropole et créateur d'emplois.

Il pourra concerner de 5 à 6 projets, et de principe, l'aide apportée sera de 3 ans avec une dégressivité afin de permettre l'amorçage de l'action et sa pérennité avec un désengagement progressif de Bordeaux Métropole.

Budget dédié aux appels à projet :

	2016	2017	2018
APPEL A PROJETS	60 000	55 000	50 000

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

1.3 – Accompagner les structures dans leurs investissements

Enracinées sur le territoire avec une plus-value sociale, tout en respectant l'environnement, les activités de l'Economie sociale et solidaire représentent un enjeu majeur du développement économique que Bordeaux Métropole souhaite encourager et développer. D'où l'intérêt d'appuyer de façon directe en participant à des tours de tables financiers, aux côtés des autres partenaires publics d'investissements immobiliers et/ou matériels pour des structures qui œuvrent dans le champ de l'insertion par l'activité économique, et qui mènent des actions inclusives en direction des publics fragilisés (chômeurs, femmes, jeunes) et/ou issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

NB : Cette intervention reste à déterminer en fonction de l'application de la Loi NOTRe

Il s'agit là d'une autre manière d'aider des projets matures dans leur phase de développement pour la création d'emplois.

En 2015, Bordeaux Métropole a soutenu 2 projets d'investissements de structures d'insertion par l'activité économique :

- Le Relais à hauteur de 100 000€ pour la réalisation d'une chaîne de tri sur son nouveau site situé à Bordeaux Nord (30 emplois déjà existants, 24 nouveaux emplois créés avec ce projet)
- Bordeaux Inter Challenge à hauteur de 60 000€ pour l'aménagement de leurs nouveaux locaux à Bordeaux. (8 emplois créés avec ce projet).

Budget investissement issu du PPI 2015/2020 :

	2016	2017	2018
Aides en investissement	159 000	159 000	159 000

AXE 2 – ACCOMPAGNER L'EMERGENCE ET LA CREATION DE LIEUX DE POLARITE DEDIES A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

2.1 – Rendre accessible le dispositif des pépinières du territoire aux structures de l'ESS

Disposant souvent de ressources financières faibles et cherchant en priorité des locaux adaptés à la coopération et à la créativité, les entreprises de l'ESS sont confrontées au récurrent problème de l'hébergement.

Ces entreprises pourraient bénéficier d'un accès aux différentes pépinières du territoire, qu'elles soient généralistes ou spécialisées.

Sur les différentes offres d'hébergement de jeunes entreprises soutenues par Bordeaux Métropole, une réflexion sera engagée avec un système de fléchage des projets ESS.

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

En parallèle, le besoin d'accompagnement d'une entreprise de l'ESS étant spécifique des conventions pourraient être signées entre les différentes structures d'accompagnement à la création d'entreprises (cf. convention Le Campement / Bordeaux Technowest) ;

2.2 - Prévoir des espaces dédiés dans les zones d'aménagements mixtes

Dans les quartiers politique de la ville : Il a été démontré l'effet levier et innovant de l'ESS dans les quartiers politique de la ville car cela entraîne une diversification du tissu économique et provoque une nouvelle dynamique de ces projets plus ancrés aux quartiers.

L'expérimentation pourrait être faite à l'échelle des nouveaux quartiers ANRU (ex. Les Aubiers à Bordeaux, Joliot Curie à Cenon).

En outre, sur la rive droite, un partenariat est déjà engagé, avec le Grand Projet de Ville (GIP-GPV) pour la création d'un laboratoire d'innovation sociale, en lien avec le développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de faire émerger un lieu permettant l'accompagnement des entrepreneurs issus des quartiers identifiés comme prioritaires. Il devra être poursuivi.

Dans les projets d'aménagements mixte portés par la métropole afin de favoriser l'articulation, la coordination et la perméabilité entre les acteurs et les territoires de projets et permettre de développer l'ESS sur le territoire métropolitain.

2.3 – Encourager et soutenir la coopération entre les structures de l'ESS, notamment par l'appui à la création de pôles dédiés

Certaines structures têtes de réseau de l'accompagnement à la création d'entreprise ont entamé un travail sur la création d'un pôle ESS favorisant le regroupement et la coopération d'acteurs pour soutenir l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale et répondant aux besoins de développement de l'entrepreneuriat social.

Bordeaux Métropole accompagnera la réflexion de ces acteurs et notamment dans les liens à créer avec l'économie classique, au sein des grands projets portés ou soutenus par Bordeaux Métropole (ex. Bordeaux Euratlantique, Brazza ...) et pourra, dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des pépinières et incubateur, intervenir en soutien à l'investissement (crédits d'investissement ligne économique).

AXE 3 – SOUTENIR L'ESS PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

3.1 - Poursuivre et faire évoluer le dispositif des clauses sociales dans les marchés publics

Bordeaux métropole met en œuvre des clauses sociales dans la commande publique depuis 2006. Concernant au départ essentiellement les marchés de voirie, la politique d'achats socialement responsables s'est rapidement structurée, diversifiée et activement insérée dans une dynamique partenariale avec les autres donneurs d'ordre du territoire et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) par le biais de conventionnements triennaux avec les 6 PLIE du territoire.

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

Initialement les financements aux PLIE se basaient sur une part fixe, permettant d'assurer une partie des frais de fonctionnement de la structure et une part variable calculée en fonction des heures réalisées.

Or lors du conventionnement 2015/2017, les financements ont été figés avec une enveloppe forfaitaire attribuée à chaque PLIE annuellement (cf. tableau ci-dessous) en raison de la rationalisation budgétaire en cours à Bordeaux Métropole sur les subventions de fonctionnement. Ce dispositif a fait apparaître des disparités de financements entre les PLIE alors même que les heures d'insertion programmées sur les grandes opérations d'intérêt métropolitain (Grande Salle de spectacle, Euro Zone, Pont Jean Jacques Bosc) pourraient bénéficier au public de tout le territoire métropolitain.

Aussi, afin de permettre aux PLIE de mobiliser au mieux les publics en insertion sur les grandes opérations d'intérêt métropolitain, mais aussi sur les autres chantiers métropolitains prévus, il est ainsi préconisé de revenir à un dispositif basé sur un financement fixe + variable :

- une part de financement fixe de 5 000 € annuelle attribuée à chacun des PLIE,
- une part de financement variable annuelle liée aux heures réalisées attribuée à chacun des PLIE, sur la base d'un coût de gestion de 1 € par heure d'insertion réalisée,

Enfin, la répartition des heures d'insertion entre les PLIE, sur les marchés d'intérêt métropolitain répondent aux critères suivants : population sur le territoire de chaque PLIE, taux de logement social, nombre et part d'habitants résidants dans les quartiers prioritaires, et taux de chômage.

En 2014, le dispositif métropolitain sur les clauses d'insertion a permis de confirmer une nouvelle fois la montée en puissance des volumes d'heures réalisées sur les marchés de Bordeaux Métropole, et du retour à l'emploi des personnes éligibles en insertion.

75 135 heures en insertion ont été réalisées sur 62 marchés métropolitains par 183 candidats éligibles à la clause d'insertion, dont 140 sont sortis du dispositif avec une situation d'emploi ou de formation (taux de sortie positive de 76,5% en 2014).

L'application du système part fixe/part variable se traduira budgétairement de la façon suivante :

	2016	2017	2018
PLIE de Bordeaux	20 000	20 000	20 000
PLIE des Graves	11 500	11 500	11 500
PLIE des Hauts de Garonne	11 500	11 500	11 500
PLIE ADSI Technowest	14 000	14 000	14 000
PLIE Portes du Sud	6 500	6 500	6 500
PLIE des Sources	10 000	10 000	10 000
TOTAL	73 500	73 500	73 500

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

3.2 – Poursuivre l'ouverture des marchés publics aux entreprises adaptées, aux structures de l'insertion, et aux acteurs de l'ESS

L'ordonnance de Juillet 2015 sur les marchés publics ouvre les marchés réservés pour l'Insertion par l'activité économique et le Handicap (entreprise adaptée) dans son article 36 et pour l'ESS dans son article 37 pour des marchés qui portent exclusivement sur des services de santé, sociaux ou culturels.

Bordeaux Métropole est déjà engagée dans l'ouverture de ses marchés aux structures de l'insertion et en faveur du handicap avec l'ancien dispositif article 14 et article 15 du Code des marchés public, avec :

- le marché en cours avec la Conciergerie solidaire, service de conciergerie d'entreprise pour les agents de Bordeaux métropole,
- et avec Elise Atlantique pour la collecte et le tri des déchets papiers et gobelets plastiques

Une campagne d'information/formation auprès des différents services susceptibles d'avoir des besoins pouvant correspondre à ces marchés sera menée en lien avec la direction des marchés et le service ESS.

Les budgets dédiés seront ceux des marchés concernés.

AXE 4 – DEVELOPPER UNE COMMUNICATION CIBLEE

Faire évoluer le site dédié à l'Economie sociale et solidaire www.entreprendreautrement.bordeaux-metropole.fr, créé en 2011 : action Internalisée, et en partenariat avec la CRESS

Créer une page Facebook/twitter [entreprendreautrement](http://entreprendreautrement.fr) : Action internalisée

Poursuivre les prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire : action internalisée et en partenariat avec la CRESS

1 événement par an lors du mois de l'ESS : Action internalisée et en lien avec la CRESS

Budget communication :

	2016	2017	2018
Entreprendreautrement	-	-	-
Facebook/twitter	-	-	-
Prix coup de cœur	15 000	15 000	15 000
Evénement Mois de l'ESS	5 000	5 000	5 000
Total	20 000	20 000	20 000

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

II / BUDGET DE FONCTIONNEMENT - 2016/2017/2018

CRESS	20 000	20 000	20 000
Aquitaine Active	33250	33250	33250
ADIE	45000	45000	45000
ATIS - La fabrique à Initiatives	33250	33250	33250
CSDL	38000	38000	38000
Bordeaux Aquitaine Pionnières	16000	16000	16000
Coop'alpha	54000	54000	54000
Coop&Bat	22000	22000	22000
ATIS Incubateur	9500	9500	9500
MIE / Anabase	18000	18000	18000
Appels à projets	60 000	55 000	50 000
PLIE de Bordeaux	20 000	20 000	20 000
PLIE des Graves	11 500	11 500	11 500
PLIE des Hauts de Garonne	11 500	11 500	11 500
PLIE ADSI Technowest	14 000	14 000	14 000
PLIE Portes du Sud	6 500	6 500	6 500
PLIE des Sources	10 000	10 000	10 000
Entrepreneurement.fr	-	-	-
Facebook/twitter	-	-	-
Prix coup de cœur	15 000	15 000	15 000
Événement Mois de l'ESS	5 000	5 000	5 000
COTISATIONS			
ATIS	20	20	20
RTES	3 000	3 000	3 000
TOTAL	445 520	440 520	435 520

Le budget général de fonctionnement qui vous est présenté afin de réaliser les actions ci-dessus détaillées est légèrement supérieur à celui en cours d'arbitrage pour 2016. Avec :

- Une augmentation de 5 000€ à attribuer à la CRESS Aquitaine pour permettre à Bordeaux Métropole le relais, la coordination et la mise en œuvre de ce plan d'actions,
- Un montant de 5 000€ dédié à l'organisation d'un événement par an sur l'ESS,
- Enfin, un montant de 29 500€ supplémentaires pour le soutien à des entreprises de l'ESS via l'appel à projets. Si cette enveloppe supplémentaire ne pouvait être dégagée, l'appel à projet sera ramené à un montant total de 30 500€, il pourrait être alors envisagé de compléter avec une aide en investissement.

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire

III / BUDGET D'INVESTISSEMENT - 2016/2017/2018 (issu du PPI 2015/2020)

	2016	2017	2018
Outils financiers	41 000	41 000	41 000
Aides immobilières	159 000	159 000	159 000
TOTAL	200 000	200 000	200 000

Des moyens dédiés ont été prévus au PPI 2015/2020 et il vous sera proposé, en fonction des projets et de leur maturité, d'utiliser cette ligne dans la limite des plafonds prévus au PPI (200 k€ en 2016, 500 k€ en 2017 et 500 k€ en 2018)

IV / MODE D'ORGANISATION

Pour l'organisation de ce plan pluriannuel d'actions, Bordeaux Métropole :

- mobilisera les ressources et moyens en interne : Pôle développement – Direction du développement économique – Service Emploi ESS, et travaillera en transversalité avec les autres pôles selon les projets développés, et notamment la direction de la commande publique, la direction des déchets, la direction de la nature, la direction de la logistique.

- s'appuiera, en externe, sur les acteurs tête de réseaux : la Chambre Régionale de l'Économie sociale et solidaire (CRESS Aquitaine), le Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Économique (GARIE), et le Réseau des collectivités Territoriales pour une économie solidaire (RTES).

- veillera à agir en coordination avec le Conseil Régional et notamment le Schéma régional de l'Économie sociale et solidaire, qui contiendra les grandes orientations régionales en faveur de l'ESS suite à la conférence régionale de l'ESS définie par la loi de juillet 2014 qui se tiendra à la fin du premier semestre 2016

- mettra en place une cellule d'échanges avec les 28 communes de la métropole : Lieu d'échange et de coordination de l'action publique métropolitaine en faveur de l'ESS, cette cellule permettra de faire remonter de chaque territoire les initiatives locales, de construire des événements communs, d'échanger sur les différents sujets ...

- évaluera chaque année la mise en œuvre de ce plan d'actions sur la base d'indicateurs de créations et/ou maintien d'entreprises, de création d'emplois pour les structures d'accompagnement à la création, au financement et à l'hébergement d'entreprises, et une réflexion sera engagée afin d'élaborer des mesures d'impact social de nos interventions.